



## Déclaration FORCE OUVRIÈRE au Comité Technique Ministériel du 19 janvier 2017

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,  
Camarades,

Nous nous étions étonnés que l'administration inscrive spontanément à l'ordre du jour certaines questions diverses et pas d'autres.

Si nous nous félicitons qu'elle ait accepté d'y ajouter trois questions à la demande de notre organisation, en l'occurrence :

1. la présentation de l'état des lieux prospectif de l'évolution des services des ministères dans les territoires en 2017,
2. l'état des lieux de la mise en place des DREAL fusionnées au 1er juillet dernier,
3. le potentiel décroisement individuel des missions « sécurité routière » vers le ministère de l'Intérieur,

nous nous étonnons qu'au contraire des autres, aucun élément ne nous ait été adressé.

Pourtant aucune de ces questions n'est ni récente ni inattendue :

- la première n'est ni récente ni inattendue puisqu'il s'agit d'éléments que vous avez produits en septembre, dont nous vous avons demandé communication en octobre, dont vous nous aviez indiqué en novembre qu'elle serait traitée à un prochain CTM et qu'arrivé à celui d'aujourd'hui nous ne disposons d'aucun début d'élément de réponse...
- la seconde n'est ni récente ni inattendue puisque vous aviez motivé votre refus de l'inscrire à l'ordre du jour du précédent CTM en nous y apprenant que vous convoqueriez le comité de suivi spécifique le 13 décembre - comité de suivi qui ne s'est en fait jamais réuni depuis juillet 2016 - et que nous ne disposons toujours aujourd'hui du moindre bout de fond de dossier...
- quant à la troisième, elle est non moins récente ni plus inattendue puisque suite aux interventions de FO au CT des DDI de juillet dernier, le SGG devra vous mettre en demeure, lors du CT des DDI du 13 décembre, de concerter avec les syndicats. Or nous ne disposons toujours aujourd'hui ni du moindre élément ni même de la moindre restitution des conclusions et préconisations de la mission d'inspection qui nous avait auditionné en son temps...

Or chacun de ces sujets relève des champs de compétences du CTM et non seulement vous n'en concertez pas, mais vous n'en informez même pas non plus les représentants des personnels au niveau national, laissant dans le même temps des chefs de service annoncer abruptement à leurs agents -comme à la Réunion- qu'ils devront rejoindre physiquement la préfecture au 1er juillet prochain et qu'ils relèveront du ministère de l'intérieur au 1er janvier 2018 !

Parallèlement à ce black-out à l'égard des organisations représentatives, nous découvrons *a contrario* la tribune offerte à un syndicat non représentatif dans une publication officielle de l'administration.

Ainsi le Focus de janvier 2017 de la DGITM fait plus que d'ouvrir ses colonnes à un curieux mélange des genres puisqu'il va même jusqu'à laisser au directeur général d'un fonds d'investissement et par ailleurs président de l'UNICEF le soin d'en écrire l'éditorial, ajoutant à la confusion en pleine période de retour aux règles déontologiques.

Plus loin, un conseiller de Mme. El Khomri y indique que les fonctionnaires bénéficient désormais du droit à la déconnexion, sujet que votre administration a toujours refusé d'ouvrir à la discussion malgré les demandes récurrentes de Force Ouvrière...

Une telle désinformation traduit au mieux une méconnaissance que l'administration ne saurait répandre.

Au pire, quand le même y porte un jugement de valeur sur des syndicats -dont FO- et que dans le même temps les salariés des très petites entreprises sont consultés dans le cadre de la représentativité syndicale, on ne peut que s'interroger, au-delà du coup de canif dans le principe de neutralité de l'administration, sur l'inconséquence de telles initiatives.

Ces dérives, que ce soit au niveau local – comme à la Réunion – ou central – comme à la DGITM – illustrent un réel manque de pilotage.

Et ce sujet va se complexifier maintenant que la DGAFP vient d'être érigée en super DRH interministérielle.

Raison de plus, en cette période de vœux et de bonnes résolutions pour formuler, en ce qui nous concerne, celui d'un minimum de transparence et celles du respect de la parole donnée.

Nous saisissons tout à l'heure l'occasion de la présentation du projet de bilan social pour vous donner quelques pistes de réflexions en ce sens.

Mais nous ne terminerons pas avant de rappeler qu'en ce début 2017, pour les personnels d'exploitation, vous instaurez un traitement différencié entre les agents reclassés Chefs d'équipe dans le PPCR selon leur grade d'origine (CEE ou AES). Nous avons demandé une expertise juridique et nous vous mettons en garde sur cette dérive.

A Force Ouvrière nous ne pratiquons pas le révisionnisme de certains qui, après avoir encensé PPCR, semblent découvrir ses effets négatifs pourtant institués comme principe (ralentissement de la carrière, fin des bonifications d'ancienneté, déroulement de carrière complète sur (seulement) deux grades,...).

Nous avons obtenu une vague promesse de refonte de la grille de la catégorie B pour limiter les dégâts constatés. Encore faudra-t-il que cette promesse Fonction publique soit tenue et ses effets perceptibles notamment dans le reclassement ou la promotion en B !

Enfin en tant que représentante des ministres, nous vous demandons instamment de veiller à faire respecter les engagements pris, depuis leur arrivée, par Mesdames Ségolène Royal et Sylvia Pinel.

Je vous remercie.